

	Secteur VIE SPORTIVE	Circuit Régional Jeunes (CiRJ) Règlement	Adoption :	BP 16/06/2018
			Entrée en vigueur :	01/09/2018
			Validité :	Permanente
			Modifications :	CA 2 26/01/2019 - CA 1 19/10/19 - CA 4 27/08/2020 - E-Vote CA 2 09/09/2022 - CA 5 19/06/2023 - CA 3 30/03/2024 - CA 28/06/2025
			Commission :	Compétitions Individuelles
			Nombre de pages : 8	

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

Article 1 – OBJET	1
Article 2 - RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT	1
Article 3 - ORGANISATION	1
3.1. Structure d'Accueil	1
3.2. Calendrier particulier	1
3.3. Horaires Indicatifs	2
3.4. Volants	2
3.5. Accompagnateurs des mineurs	2
Article 4 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS	2
4.1 Critères	2
4.2. Inscriptions	2
Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX	3
5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants	3
5.2. Configuration des Tableaux	4
5.3. Têtes de Séries	5
Article 6 - CLASSEMENT DES ÉTAPES	5
6.1 Edition du classement CIRJ	5
6.2 Qualification au Championnat Régional Jeunes	5
6.3 Barème des tableaux de simples :	5
Article 7 - CONVOCATIONS	7
Article 8 - FORFAITS	7
8.1. Remplacements	7
8.2. Justification du forfait	7
8.3. Sanctions	7
Article 9 - RÉCOMPENSES	7
Article 10 - JUGE-ARBITRE	8
Article 11 - ARBITRAGE	8
Article 12 - ANTENNE MÉDICALE	8
Article 13 – RÉCLAMATIONS, LITIGES	8
Annexe 1	Erreur ! Signet non défini.
Article 1 - CALENDRIER 2025-2026	9
Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS	9
Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL	9
Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION	9
Annexe 2 - BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN POUSSINS	10
Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX	10
5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants	10
5.2. Configuration des Tableaux	10
Article 6 - CLASSEMENT DES ÉTAPES	11
6.3 Barème des tableaux de simples :	11
Article 10 - JUGE-ARBITRE ET GEO	11

Article 1 – OBJET

Le Circuit Régional Jeunes (CiRJ) est un circuit régional qui a pour objectif de :

- Faire progresser le niveau de jeu ;
- Proposer une compétition regroupant les meilleurs jeunes joueurs régionaux.

Ce circuit est composé de quatre étapes par saison pour les catégories Poussins à Cadets, en simples, doubles et mixtes, garçons et filles.

L'étape 1 du CiRJ de la saison N se déroule en fin de saison N-1. Pour toutes les étapes, les catégories d'âges prises en compte sont celles de la saison N.

Elles se déroulent, dans la mesure du possible dans quatre comités départementaux différents selon le principe suivant :

Étapes	Simple	Doubles
1	SH – SD	DX
2	SH – SD	DH - DD
3	SH – SD	DX
4	SH – SD	DH - DD

Le CiRJ fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison, pour chaque catégorie. Il représente l'un des modes de qualification au Championnat Régional Jeunes pour les tableaux de simples, doubles et mixtes.

Une étape du CiRJ est une compétition fédérale. Elle est ouverte aux joueurs de la Ligue Occitanie licenciés à la FFBaD.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et le déroulement sportif du CiRJ.

Article 2 - RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

L'inscription au CiRJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - ORGANISATION

3.1. Structure d'Accueil

L'organisation d'une étape CiRJ est déléguée à un club ou un comité départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans [l'Article 4 de l'Annexe 1](#) du présent règlement.

3.2. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- J-30 : Ouverture des inscriptions.
- J-21 : Date de prise en compte des classements CPPH et du classement régional Poussins/Minibads (disponible sur [MyFFBAD](#)).
- J-19 : Date limite d'inscription par les Comités.

- J-15 : Diffusion de la liste des qualifiés et remplaçants.
- J-8 : Diffusion des convocations.
- J+30 : Envoi de la facture aux Comités et mise à jour du classement CiRJ.

Les dates de la saison en cours sont précisées dans [l'Article 1 de l'Annexe 1](#).

3.3. Horaires Indicatifs

Les étapes du CiRJ se déroulent sur deux jours (horaires cadres de début des matchs) :

- Première journée : 10h - 19H30
- Deuxième journée : 8h - 17h.

3.4. Volants

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale inclus, la Ligue fournit les volants pour les demi-finales et finales. En cas de poule unique, ils sont fournis pour le match qui désigne le vainqueur, dans la mesure du possible.

Les volants plumes classés Standard ou Élite par la FFBaD sont obligatoires : Classements fédéraux des équipements de badminton | FFBaD.

Le volant officiel de la compétition est précisé dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Il est défini par la ligue en fonction du contrat de partenariat et proposé à la vente dans la salle.

3.5. Accompagnateurs des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs et de l'Article 2.14. du Règlement Général des Compétitions, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Il renseigne son nom et ses coordonnées dans le document prévu à cet effet, puis y appose sa signature.

Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant majeur à la compétition.

Une attestation, sur le site de la Ligue, est mise à la disposition des représentants légaux qui souhaitent déléguer la responsabilité du joueur mineur à un autre individu majeur : [Attestation parentale pour les mineurs](#).

Article 4 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS

4.1 Critères

Peuvent s'inscrire tous les joueurs des catégories d'âge Minibad à Junior, licenciés FFBaD pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition.

4.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux comités départementaux par la Ligue, 30 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur les sites de la Ligue et de la Structure d'Accueil.

Les Comités Départementaux inscrivent les joueurs auprès de la Ligue, en ligne via le logiciel utilisé pour gérer la compétition, défini dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Dans les départements où le comité départemental n'existe pas, les clubs peuvent inscrire directement les joueurs.

Les droits d'inscription sont définis par la Ligue. Ils sont précisés dans [l'Article 2 de l'Annexe 1](#). Ils doivent être réglés à la Ligue, par virement ou via BadNet, au plus tard 30 jours après la réception de la facture correspondante, transmise à chaque comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'étape.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX

Rappel : L'étape 1 du CiRJ de la saison N se déroule en fin de saison N-1. Pour toutes les étapes, les catégories d'âges prises en compte sont celles de la saison N.

5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants

5.1.1. En simple

Les joueurs sont qualifiés selon :

- Leur classement CPPH, dans le respect des minimums par catégories d'âge définis dans le tableau 1 ci-dessous, sans quoi l'inscription n'est pas retenue. *Ces classements minimums pourront faire l'objet d'un avenant en fonction du nouveau classement fédéral mis en œuvre en septembre 2025.*

Tableau 1

Catégorie Garçons	Classement	Catégorie Filles	Classement
Poussins / Minibads	Pas de classement	Poussins / Minibads	Pas de classement
Benjamins	≥ D8	Benjamins	≥ D9
Minimes	≥ D7	Minimes	≥ D9
Cadets	≥ R6	Cadets	≥ D8

- Les places réservées par catégories d'âges en fonction du nombre de terrains de la Structure d'Accueil, définies dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

GARÇONS	7 et 8 TERRAINS	9 TERRAINS	10 TERRAINS ET +
	Nombre de places	Nombre de places	Nombre de places
Poussins / Minibads ⁽¹⁾	16	Voir Annexe 2 BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN	Voir Annexe 2 BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN
U13 Benjamins / Poussins / Minibads ⁽¹⁾	18	18	20
U15 Minimes	18	18	20
U17 Cadets	12	12	16

FILLES	7 et 8 TERRAINS	9 TERRAINS	10 TERRAINS ET +
	Nombre de places	Nombre de places	Nombre de places
Poussines / Minibads ⁽¹⁾	16	Voir Annexe 2 BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN	Voir Annexe 2 BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN
U13 Benjamins / Poussines / Minibads ⁽¹⁾	12	12	15
U15 Minimes	12	12	15
U17 Cadettes	8	8	10

⁽¹⁾ Les Poussins et Minibads peuvent s'inscrire soit dans le tableau Poussins / Minibads, soit dans le tableau par séries. L'inscription et le placement en série sont validés par le coordonnateur Jeunes de la Ligue. Ces joueurs sont alors considérés comme appartenant à la catégorie d'âge Benjamins.

Les Poussins et Minibads ne peuvent s'inscrire que dans une série où le classement maximum du meilleur joueur est D8. Toutefois, le coordonnateur Jeunes de la Ligue peut désigner des joueurs pour lesquels cette limite est levée. Ces Poussins et Minibads peuvent s'inscrire dans une série où le classement maximum du meilleur joueur est supérieur à D8.

En cas d'un nombre de joueurs trop important, une liste de remplaçants pour chaque catégorie d'âge est établie selon le CPPH (ou classement régional Poussins) des joueurs. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune est prioritaire.

Repêchage lors de catégories d'âges incomplètes :

Afin d'atteindre l'effectif total de joueurs et joueuses Benjamins, Minimes et Cadets prévu dans le tableau 2 ci-dessus, le nombre de joueurs qualifiés par catégorie d'âge peut être augmenté.

Les joueurs sont ainsi repêchés, dans la mesure où ils ont le classement minimum requis, dans l'ordre de priorité des catégories d'âge suivant :

- 1 - Benjamins
- 2 - Minimes
- 3 - Cadets

Exemple :

L'étape se déroule dans un gymnase à 7 terrains. 20 benjamins sont inscrits pour 18 places dans leur catégorie d'âge, 20 minimes sont inscrits pour 18 places, 10 Cadets sont inscrits pour 12 places. 2 places sont libérées par l'absence de 2 cadets. Les 2 benjamins en liste d'attente, qui ont le classement requis pour participer, sont repêchés, par ordre de priorité. Les 2 minimes restent en liste d'attente.

5.1.2. En Doubles ou Mixtes

Les paires sont qualifiées selon l'ordre de leur classement CPPH, mais aucun classement minimum n'est requis et les places ne sont pas limitées par catégories d'âge. La commission Compétitions Individuelles se réserve le droit, en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition, de proposer des séries au sein des tableaux concernés.

5.2. Configuration des Tableaux

5.2.1 Simples Séries (Benjamins, Minimes, Cadets)

En simples Benjamins, Minimes et Cadets, la compétition se déroule en séries de niveau de jeu déterminé par le CPPH et non par catégorie d'âge.

Chaque série est constituée de 6 à 8 joueurs répartis en deux poules.

Les séries sont remplies selon le CPPH des joueurs. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune est prioritaire.

Pour chaque série, à l'issue des phases de poules, les deux premiers de poule continuent en élimination directe pour les demi-finales et la finale.

Nombre de séries

Les séries sont déclinées en fonction du nombre de terrain de la façon suivante :

Tableau 4

Tableau	7 à 9 terrains	10 terrains et +
SH	Maximum 48 Joueurs : Jusqu'à 6 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en demi- finale pour chaque série.	Maximum 56 Joueurs : Jusqu'à 7 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en demi- finale pour chaque série.
SD	Maximum 32 Joueuses : Jusqu'à 4 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en demi- finale pour chaque série.	Maximum 40 Joueuses : Jusqu'à 5 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en demi- finale pour chaque série.

Si le nombre de joueurs reste inférieur au nombre prescrit, les poules de 4 sont priorisées sur les séries les plus basses.

5.2.2 Poussins / Minibads (club d'accueil à < 9 terrains)

Les simples Poussins / Minibads se jouent dans leur catégorie d'âge. Les joueurs peuvent cependant s'inscrire en série (cf [art. 5.1.1](#)).

Chaque tableau se déroule en deux phases, en poules, puis en élimination directe.

Les sorties de poule débutent à partir des quarts de finale, dans la mesure du possible.

5.2.3 Doubles

Les tableaux sont ouverts en doubles ou mixtes par catégories d'âge. Les joueurs peuvent s'inscrire dans les catégories d'âge supérieures.

- Jusqu'à 7 paires inscrites : poules de 3 à 5 paires et sorties de poules lorsqu'il y a plus d'une poule.
- À partir de 8 paires inscrites, les tableaux sont soit en poules et sorties de poules, soit en élimination directe en fonction de l'échéancier et du nombre de matchs par joueur.

Des petites finales seront organisées pour les tableaux avec sortie de poules ou en élimination directe.

Il n'y a pas de tableau de doubles poussins ouverts lors d'une étape Brassage Régional Poussin ([*cf. Annexe 2 Brassage Régional Poussin*](#)).

5.3. Têtes de Séries

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH des joueurs en simples et du CPPH moyen des paires en doubles (ou des classements régionaux Poussins).

Les autres joueurs, joueuses ou paires sont placés par tirage au sort dans les poules en tenant compte de leurs comités d'appartenance.

Article 6 - CLASSEMENT DES ÉTAPES

6.1 Edition du classement CiRJ

En simple, à l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie d'âge, appelé « classement CiRJ », est établi en tenant compte des résultats de l'étape et des étapes précédentes.

Les points sont attribués en fonction de la place ou du niveau atteint ([*cf. art. 6.3*](#)).

Les joueurs ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. Le plus grand nombre de participations aux étapes qualificatives de la saison.
2. Le plus grand nombre de points obtenus sur une seule étape.
3. Le classement après la prise en compte des résultats de l'étape.

Les points sont attribués même si le match est gagné par W.O.

Le classement CiRJ est diffusé sur le site de la Ligue à l'issue de chaque étape, dans les 10 jours qui suivent la compétition.

6.2 Qualification au Championnat Régional Jeunes

La qualification des joueurs au Championnat Régional Jeunes est définie à [*l'article 6 du règlement du CRJ*](#).

6.3 Barème des tableaux de simples :

- TABLEAU EN 7 SÉRIES

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	92	90	87	85	83
Série 2	82	80	77	75	73
Série 3	72	70	67	65	63
Série 4	62	60	57	55	53
Série 5	52	50	47	45	43
Série 6	42	40	37	35	33
Série 7	32	30	27	25	23
W.O.	0	0	0	0	0

- **TABLEAU EN 6 SÉRIES**

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	82	80	77	75	73
Série 2	72	70	67	65	63
Série 3	62	60	57	55	53
Série 4	52	50	47	45	43
Série 5	42	40	37	35	33
Série 6	32	30	27	25	23
W.O.	0	0	0	0	0

- **TABLEAU EN 5 SÉRIES**

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	72	70	67	65	63
Série 2	62	60	57	55	53
Série 3	52	50	47	45	43
Série 4	42	40	37	35	33
Série 5	32	30	27	25	23
W.O.	0	0	0	0	0

- **TABLEAU EN 4 SÉRIES**

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	62	60	57	55	53
Série 2	52	50	47	45	43
Série 3	42	40	37	35	33
Série 4	32	30	27	25	23
W.O.	0	0	0	0	0

- **TABLEAU EN 3 SÉRIES**

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	52	50	47	45	43
Série 2	42	40	37	35	33
Série 3	32	30	27	25	23
W.O.	0	0	0	0	0

- **TABLEAU EN 2 SÉRIES**

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	42	40	37	35	33
Série 2	32	30	27	25	23
W.O.	0	0	0	0	0

POULE + ÉLIMINATION DIRECTE	
Vainqueur	25
Finaliste	23
½ finaliste	21
¼ finale	19
Avant dernier de Poule	15
Dernier de Poule	11
W.O.	0

POULE UNIQUE			
RANG	Poules de 3	Poules de 4	Poules de 5
1 ^{er}	22	23	24
2 ^{ème}	17	20	22
3 ^{ème}	11	15	19
4 ^{ème}		11	15
5 ^{ème}			11
W.O.	0	0	0

Article 7 - CONVOCATIONS

Les participants doivent se rendre disponibles pendant toute la durée de la compétition (cf [art 3.3](#)).

La Ligue adresse les convocations aux clubs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 8 jours avant la compétition. Une version finale tenant compte des éventuels forfaits est diffusée le jeudi soir avant la compétition.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match (30 minutes pour le premier tour de chaque journée).

Article 8 - FORFAITS

8.1. Remplacements

EN SIMPLE :

En cas de forfait, *s'il n'y a pas de remplaçants dans la catégorie d'âge du forfait, la priorité est donnée aux joueurs benjamins, puis aux joueurs minimes, puis aux joueurs cadets des listes de remplaçants.*

EN DOUBLE :

- La paire est complètement forfait : est admise la paire la mieux classée de la liste de remplaçants référente.
- Un seul des deux partenaires est forfait : dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

Le jour de la compétition, avant le début du lancement des tableaux, en double ou mixte un joueur ou une joueuse privé(e) de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur ou joueuse d'une catégorie d'âge identique ou inférieure. Si le nouveau ou nouvelle partenaire n'a pas été nommé(e) dans le délai imparti par le juge-arbitre, il ou elle sera alors retiré(e) du tableau et une autre paire remplaçante pourra prendre la place ainsi libérée.

8.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié à une étape CiRJ qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue à l'adresse arbitrage@badocc.org.

8.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 9 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs et finalistes, a minima, sont récompensés. La remise protocolaire des récompenses a lieu en fin de compétition en présence de la Ligue et du partenaire. Cependant si des joueurs souhaitent

recupérer leurs récompenses avant la fin de la compétition pour des raisons de long trajet, ces dernières leur sont remises.

Article 10 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Article 11 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage ou arbitrage officiel.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des Arbitres officiels nommés par la CLOT, ou le cas échéant des Arbitres stagiaires, en formation ou certification.

Article 12 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 13 – RÉCLAMATIONS, LITIGES

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmées par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org dans les 5 jours suivant la fin de la compétition.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la [règlementation en vigueur](#).

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

	Secteur VIE SPORTIVE	Circuit Régional Jeunes (CiRJ) Annexe 1 Dispositions pour la saison 2025-2026	Adoption :	CA 19/06/2023
			Entrée en vigueur :	20/06/2023
			Validité :	Permanente
			Mise à jour :	Annuelle selon les dates votées en CA et commission
			Commission :	Compétitions Individuelles
			Nombre de pages :	

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 - CALENDRIER 2025-2026

Les étapes du Circuit Régional Jeunes 2025-2026 sont prévues :

- CiRJ 1 : le weekend des [14 et 15 juin 2025 à Torréilles \(66\)](#)
- CiRJ 2 : le weekend des [04 et 05 octobre 2025 à Saint-Estève \(66\)](#)
- CiRJ 3 : le weekend des [15 et 16 novembre 2025 à Manduel \(30\)](#)
- CiRJ 4 : le weekend des [10 et 11 janvier 2026 à définir.](#)

Ainsi, conformément à l'[article 3.2](#) du présent règlement :

	CiRJ 1	CiRJ 2	CiRJ 3	CiRJ 4
Ouverture des inscriptions	jeudi 16 mai 2024	Lundi 01 septembre 2025	Lundi 13 octobre 2025	Lundi 08 décembre 2025
Prise en compte du CPPH	samedi 25 mai 2024	Samedi 13 septembre 2025	Samedi 25 octobre 2025	Samedi 19 décembre 2025
Limite d'inscription par les Comités	lundi 27 mai 2024	Lundi 15 septembre 2025	Lundi 27 octobre 2025	Lundi 21 décembre 2025
Diffusion de la liste des qualifiés	vendredi 31 mai 2024	Vendredi 19 septembre 2025	Vendredi 31 octobre 2025	Lundi 29 décembre 2025
Diffusion des convocations	vendredi 7 juin 2024	Vendredi 26 septembre 2025	Vendredi 07 novembre 2025	Vendredi 02 janvier 2026

Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont les suivants :

- Tableau de simples : 12€
- Tableau double 10€

Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL

Le volant officiel de la compétition est le Babolat 2.

Le logiciel utilisé est BadNet.

Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION

La Structure candidate à l'organisation de cette compétition régionale doit remplir le dossier de candidature et l'envoyer à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org au plus tard le [06 juillet 2025](#). La commission se réunira le [10 juillet 2025](#) afin de présélectionner les organisateurs. Cette présélection sera ensuite soumise au vote du Conseil d'Administration, les résultats seront diffusés sur le site de la Ligue.

Une seconde sélection, pour attribuer la compétition si aucune Structure ne s'était portée candidate, aura lieu [en juillet 2025](#). La date butoir de dépôt des candidatures pour cette sélection complémentaire est fixée [en juin 2025](#).

La structure candidate s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges des compétitions régionales.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le cahier des charges sur le site de la Ligue.

	Secteur VIE SPORTIVE	Circuit Régional Jeunes (CiRJ) Annexe 2 BRASSAGE REGIONAL POUSSIN	Adoption :	CA3 26/04/2024
			Entrée en vigueur :	Immédiate
			Validité :	Permanente
			Mise à jour :	CA5 22/06/2024
			Commission :	Compétitions Individuelles
			Nombre de pages : 2	
5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion				

Ce présent règlement complète le règlement du Circuit Régional Jeunes lorsque la compétition se déroule sur des gymnases comportant 9 terrains et plus.

Le tableau poussin-ne et Minibad s'effectue alors dans une formule **Brassage Régional Poussin**. Ce règlement précise les articles modifiés.

Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX

5.1. Joueurs qualifiés et listes de remplaçants

5.1.1. En simple

Tableau 2 BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN

BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN	9 TERRAINS	10 TERRAINS ET +
Garçons et filles mélangés Catégorie	Nombre de places ⁽¹⁾	Nombre de places ⁽¹⁾
Poussins / Poussines / Minibads	24	24*

*En fonction du nombre de terrains, l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de joueurs qualifiés.

5.2. Configuration des Tableaux

5.2.2 Poussins / Minibads (club d'accueil à 9 terrains et plus)

Dans le cas où la structure d'accueil possède a minima 9 terrains, la compétition poussins devient un Brassage Régional Poussin. Les Poussins peuvent cependant s'inscrire en série (*cf art. 5.1.1*).

Les inscriptions se font avec le classement régional Poussins/Minibads disponible sur (*lien vers classement*) des 12 meilleurs garçons et des 12 meilleures filles à J-21 de la compétition. Dans le cas où un genre est inférieur à 12 inscrits, le tableau est complété par l'autre genre jusqu'à l'obtention de 24 joueurs.

La séparation des joueurs d'un même Comité au sein des poules est effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

Pour chacun des tours, en fonction du nombre d'inscrits et du temps de jeu disponible, l'organisateur choisit les formules de rencontres listées ci-dessous :

- 2 sets gagnants de 21 pts
- 2 sets gagnants de 15 pts
- 2 sets de 15 pts avec un 3^{ème} set en 12 pts en cas d'égalité.
- 1 set gagnant de 21pts

Garçons et filles mélangés se rencontrent en deux ou trois tours de poules (en fonction du nombre de terrains disponibles) afin d'établir un classement final de 1 à 24. Les poules de 4 ou 5 joueurs seront privilégiées.

Les points sont attribués en fonction de ce classement : du premier garçon au dernier garçon, et de la meilleure fille à la dernière fille (voir article 5 – Classement des étapes).

5.2.3 Doubles

Les tableaux de doubles Poussins ne sont pas ouverts lors d'une étape Brassage Régional Poussin.

Article 6 - CLASSEMENT DES ÉTAPES

6.3 Barème des tableaux de simples :

BRASSAGE RÉGIONAL POUSSIN							
Garçons				Filles			
<i>Classement à l'issue du 2^{ème} tour</i>	Pts	<i>Classement à l'issue du 2^{ème} tour (suite)</i>	Pts	<i>Classement à l'issue du 2^{ème} tour</i>	Pts	<i>Classement à l'issue du 2^{ème} tour (suite)</i>	Pts
1	25	14	11	1	25	14	11
2	23	15	10	2	23	15	10
3	21	16	9	3	21	16	9
4	21	17	8	4	21	17	8
5	20	18	7	5	20	18	7
6	19	19	6	6	19	19	6
7	18	20	5	7	18	20	5
8	17	21	4	8	17	21	4
9	16	22	3	9	16	22	3
10	15	23	2	10	15	23	2
11	14	24	1	11	14	24	1
12	13	25 et +	1	12	13	25 et +	1
13	12	W-O	0	13	12	W-O	0

Article 10 - JUGE-ARBITRE ET GEO

Les Juges-Arbitres et adjoints ainsi que le GEO pour le [Brassage Régional Poussin](#) sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).